

1.	Avant-Propos	3
2.	Les réunions du CGS et des commissions	4
3.	Commission mixte Audit-Finances: Aperçu des travaux	5
3.1.	Chronologie	5
3.2.	Rapports d'audit	5
3.2.1	Volet 1: Protection de l'accès et protection de toutes les communications avec le système du FCA	5
3.2.2	Volet 2: L'infrastructure informatique (matériel et logiciel) / contrats avec les fournisseurs	5
3.2.3	Volet 3: "Vérification de la fiabilité des processus financiers, comptables et administratifs du FCA"	6
3.2.4	Volet 4: "Protection de la vie privée"	7
4.	Commission Finances: Aperçu des travaux	9
4.1.	Chronologie	9
4.2.	Thématiques	9
4.2.1	Exercice 2015	9
4.2.2	Exercice 2016	10
4.2.3	Redevance	11
4.2.4	L'Evolution de l'organisation administrative et financière du FCA	12
5.	Commission Plainte: Aperçu des travaux	13
6.	Commission Règlement Collectif de Dettes: Aperçu des travaux de la Commission Règlement Collectif de Dettes	13
6.1.	Résumé	14
6.2.	Brève description du problème	15
6.3.	Actions entreprises	15
6.4.	Réaction & commentaires des tribunaux du travail et des médiateurs de dettes	17
6.5.	Évolution du nombre de médiateurs de dettes	17
6.6.	Dossiers RCD sans plan de règlement par tribunal du travail	19
6.7.	Communication aux différentes parties prenantes	21
7.	Données statistiques	23
7.1.	Contexte	23
7.2.	Nombres d'avis déposés	25
7.2.1	Nombre global d'avis déposés	25
7.2.2	Nombre global d'avis déposés par déposant	28

7.3.	Nombre d'avis radiés	30
7.3.1	Nombre global d'avis radiés	30
7.3.2	Nombre global d'avis radiés par déposant	33
7.4.	Nombre d'avis (valables) encore d'actualité	34
7.4.1	Nombre global d'avis (valables) encore d'actualité	34
7.4.2	Nombre global d'avis (valables) encore d'actualité par déposant	37
7.5.	Tableau 5 : nombre d'avis déposés à l'encontre d'une « entreprise » vis-à-vis du nombre d'avis déposés à l'encontre d'un débiteur – particulier.	39
7.5.1	Nombre global	39
7.5.2	Nombre global par déposant	45
7.6.	Totaux absolus par rapport aux totaux relatifs	47
7.6.1	Tous les avis	48
7.6.2	Tous les avis encore actifs	48
7.7.	Nombre de consultations du FCA	49
7.7.1	Nombre global de consultations du FCA	49
7.7.2	Nombre global de consultations du FCA par groupe d'utilisateurs	52
8.	Liste d'abréviations	55

AVANT-PROPOS 1

En 2016 les sujets les plus importants abordés par le CGS et bien entendu aussi au sein des commissions chargées du suivi de l'audit (Technologie Informatique – Sécurité – Finances – Administration et Protection de la vie privée) ont consisté à élaborer et vérifier les premiers résultats des audits initiés en 2015.

Les premières observations et les résultats des audits ont fait l'objet d'une concertation entre le Comité, plus particulièrement les membres des commissions concernées par l'audit, et la CNHB, ce qui a permis d'ajuster, au cours des audits, le fonctionnement du Fichier Central des Avis de Saisie (ci-après dénommé "FCA"), en tout cas en ce qui concerne les volets Technologies informatiques et Sécurité et Finances et gestion administrative.

L'aspect positif est que tout cela s'est fait dans une atmosphère constructive, le CGS, en tant que superviseur, et la CNHB, en tant que gestionnaire du FCA, visaient un fonctionnement efficace et transparent en termes notamment de budgétisation, de confidentialité et de sécurité.

La réalisation et l'actualisation ultérieures des recommandations émises resteront sans doute un objectif permanent pour le CGS dans les années à venir.

Le lecteur attentif aura certainement remarqué que cette année le CGS a opté pour une présentation adaptée du rapport annuel, intégrant la version néerlandophone et francophone dans un seul document. Nous nous sommes inspirés à cet égard du rapport annuel de la CNHB, ce qui démontre qu'une bonne collaboration dans ce domaine peut également être une source d'inspiration.

Baudouin Franck
Président du comité de gestion et de surveillance. (CGS)

2

LES RÉUNIONS DU CGS ET DES COMMISSIONS

En 2016, des séances plénières ont eu lieu 12 janvier, 16 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 21 juin, 13 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre.

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le CGS est autorisé à constituer des commissions chargées de préparer ses travaux. Comme les années précédentes, cette méthode de travail a été maintenue. C'est ainsi qu'en 2016 les commissions ordre interne, audit, finances, rapport annuel et vie privée, déjà actives auparavant, se sont réunies.

Une nouvelle commission -des plaintes- a été créée en 2016 pour traiter une plainte au sens de l'article 1389bis/13 du Code judiciaire.

COMMISSION MIXTE AUDIT-FINANCES: Aperçu des travaux

3

3.1. Chronologie

10 mai 2016

La Commission mixte se réunit pour discuter du rapport final proposé pour le volet n° 3.

30 septembre 2016

Des notes de synthèse concernant les rapports d'audit pour les volets n° 1, 2 et 3 ont été rédigées. Ces notes seront discutées par la Commission mixte. Il sera demandé à la CNHB d'établir un plan d'action en vue de l'exécution de ces recommandations.

3.2. Rapports d'audit

3.2.1 Volet 1: Protection de l'accès et protection de toutes les communications avec le système du FCA

3.2.2 Volet 2: L'infrastructure informatique (matériel et logiciel) / contrats avec les fournisseurs

Cet examen a été effectué au cours de la période juin 2015 – mai 2016. Le rapport final a été finalisé début août 2016.

Dans le cadre de cette mission la politique de sécurité informatique a été examinée au regard des mesures de référence de la Commission pour la protection de la vie privée (qui s'inspirent elles-mêmes du cadre de référence ISO 27002¹).

D'autre part, la commission a examiné dans quelle mesure les contrats avec les partenaires actuels sont toujours en conformité avec les prestations

¹ Norme belge enregistrée NBN ISO/IEC 27002/AC EN, Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Guide pratique avec mesures de gestion de la sécurité de l'information (ISO/IEC 27002/Cor1:2014) 1ère édition, février 2015.

réellement livrées. On a également vérifié que les frais réclamés étaient conformes au marché.

Des recommandations ont été formulées en fonction de ces deux analyses afin d'améliorer la situation actuelle. Celles-ci concernent, entre autres, la mise à jour des contrats, l'optimisation de l'infrastructure/technologie utilisée, le plan de récupération en cas de catastrophe, la protection des données à caractère personnel et la tenue d'une documentation à jour.

3.2.3 Volet 3: "Vérification de la fiabilité des processus financiers, comptables et administratifs du FCA"

Cette vérification a été effectuée au cours de la période janvier 2016 – mars 2016. Le rapport final a été achevé fin avril 2016.

Dans le cadre de cette mission, la fiabilité des organisations/processus financiers, comptables et administratifs liés au FCA a été examinée. Dans ce contexte, il n'a pas seulement été procédé à une analyse des risques et incertitudes potentiels concernant l'exécution par la CNHB et par la mission spécifique du CNHB envisagée par le législateur en ce qui concerne la gestion (financière) du FCA (art. 1389/bis/2 et suivants Code Judiciaire) mais des propositions ont également été formulées afin d'améliorer son fonctionnement.

Pour mener à bien cette tâche, l'organisation administrative/le système de contrôle interne (OA/SCI, ou gestion d'organisation) utilisé par la CNHB pour la gestion (financière) de la FCA a été testé par rapport au modèle COSO².

Bien évidemment les recommandations et mesures proposées ne peuvent pas garantir que toutes les erreurs ou irrégularités seront détectées ou évitées. Elles visent toutefois à réduire les risques pour les ramener à un niveau acceptable.

Il est nécessaire de souligner que, pour les institutions relativement plus petites, comme la CNHB, il n'est pas si évident de contrôler l'organisation interne de manière approfondie. Étant donné le nombre limité d'employés, il y aura moins de gens en charge des processus financiers et une importante répartition des tâches est par conséquent moins évidente. Par ailleurs, les institutions plus petites disposeront de moins de ressources pour mettre en œuvre et organiser le suivi des mesures de contrôle interne.

² The Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission. Ce modèle offre un cadre de référence pour l'examen des systèmes de gestion d'organisation sous l'angle de gestion des risques.

Elles ne les introduiront que dans la mesure où leurs avantages (éviter les erreurs) l'emportent sur leurs coûts. Indépendamment de ces limitations inhérentes, le contrôle interne de l'organisation doit cependant répondre à un certain nombre d'exigences minimales, même dans les petites institutions.

3.2.4 Volet 4: "Protection de la vie privée"

Le rapport final n'a pas encore été remis.

Suite à ces rapports, le CGS a décidé de mettre en place un Comité d'audit. Ce comité a pour tâche d'établir, en concertation avec la CNHB, un ordre de priorité approprié pour les recommandations des différents rapports, afin de surveiller leur mise en œuvre effective.

Lors de la réunion de la Commission du 30 septembre 2016, il a été décidé d'inviter la CNHB à établir un plan d'action avec des échéances claires et une budgétisation permettant l'élaboration des recommandations des auditeurs.

Cette question a été posée par lettre du 3 octobre 2016 par le Président du CGS qui a été officiellement remise au Président de la Chambre nationale des Huissiers de Justice.



COMMISSION FINANCES: Aperçu des travaux

4

4.1. Chronologie

13 janvier 2016

Discussion en interne du budget 2016 exposé par la CNHB le 22 décembre 2015.

2 mars 2016

Discussion en interne des comptes de l'année civile 2015 et des pièces justificatives mises à disposition par la CNHB

9 mars 2016

Discussion du compte 2015 avec la CNHB

30 septembre 2016

Consultation en interne concernant le suivi du volet audit concernant la « gestion financière et administrative » suite au rapport final des auditeurs de mai 2016

13 décembre 2016

Discussion du budget 2017 avec la CNHB

6 mars 2017

Discussion en interne des comptes de l'année civile 2016 et des pièces justificatives mises à disposition par la CNHB, suivi d'une discussion concernant les comptes 2016 avec la CNHB

4.2. Thématiques

4.2.1 Exercice 2015

Pour des commentaires détaillés, on se référera au rapport annuel précédent, dans lequel les années 2014 et 2015 ont été traitées. Le CGS prend note du fait que la CNHB inclura les recommandations et les points d'intérêt formulés dans le cadre de la révision prévue de la gestion financière et administrative à la suite du rapport d'audit.

4.2.2 Exercice 2016

Sur base des chiffres transmis par la CNHB au CGS, les revenus et les dépenses pour (2015 et) 2016 peuvent être résumées comme suit:

Dépenses selon la nature des coûts	2015	2016
Coûts d'investissement	€ 509.477	€ 230.235
Les frais de fonctionnement	€ 1.587.562	€ 1.708.768
TOTAL	€ 2.097.039	€ 1.939.003

Dépenses ventilées selon le fournisseur de service	2015	2016
Electro-Line	€ 349.293	€ 119.398
AXI	€ 307.996	€ 298.804
JD-Consult	€ 748.804	€ 743.895
KVLA	€ 231.959	€ 194.091
Comité de gestion et de surveillance	€ 66.019	€ 80.921
La cellule d'assistance opérationnelle / SAM-TES	€ 355.043	€ 226.929
Qprojects	-	€ 111.940
Autres	€ 37.925	€ 163.026
TOTAL (TVA incl.)	€ 2.097.039	€ 1.939.003

En ce qui concerne la justification adéquate et la répercussion des coûts, en particulier pour l'assistance opérationnelle fournie par la CNHB et SAM-TES, le CGS demande que les pièces justificatives nécessaires soient fournies pour prouver que les prestations ont bien été effectuées. Le CGS aimerait que ces prestations soient étayées par des feuilles de temps justifiant les heures de travail et détaillant le thème du travail des personnes impliquées. La CNHB a indiqué qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 l'utilisation de feuilles de temps sera introduit.

Le CGS réitère, tout comme pour les années précédentes, ses préoccupations quant aux redevances pour les prestations des partenaires IT externes. Le CGS insiste pour contrôler et comparer régulièrement les tarifs appliqués aux tarifs en vigueur sur le marché. Suite à un audit financier, les auditeurs estiment qu'une évaluation critique et périodique des contrats fournisseurs doit être effectuée dans la perspective « rapport coûts-avantages ». Cela vaut en particulier pour les services externes sur les licences et le support des serveurs-CIA. La CNHB a déclaré que cela sera étudié en 2017.

Revenus	2015	2016
Recherches par huissiers de justice/notaires/avocats	1.675.989	1.829.626
Taux unitaire par consultation	€ 2	€ 2
TOTAL	€ 3.351.978	€ 3.659.252

Résultat	2015	2016
Revenus	€ 3.351.978	€ 3.659.252
Dépenses	- € 2.097.039	- € 1.939.003
Net	€ 1.254.939	€ 1.720.249

Tout comme les années précédentes, les revenus sont nettement plus élevés que les dépenses, en sorte que la question du montant de la redevance est posée. Ainsi, le revenu provenant des redevances en 2016 représente presque le double des dépenses encourues pour la gestion du FCA. Par conséquent, au cours des dernières années, un surplus structurel a été accumulé, qui s'élevait à environ 14,5 millions d'euros fin 2016. En outre, en tenant compte d'un amortissement échelonné des investissements des années précédentes, une partie importante des coûts d'investissement antérieurs ne sera imputées que dans les années à venir, en sorte que la réserve s'élève même à plus de 16 millions comptablement. Ceci pose également la question des risques liés à la gestion de cet excédent .

4.2.3 Redevance

L'art. 1389bis/6 du Code judiciaire, stipule qu'en vue de couvrir les coûts résultant de la tenue du FCA et du fonctionnement du CGS, la communication des données enregistrées dans le FCA donne lieu à la perception d'une redevance. Cette disposition a été étendue 4 mai 2016³. Le montant de la redevance, qui est actuellement fixé à 2€ pour les avocats, huissiers de justice et notaires et à 0€ pour les médiateurs de dettes doit à partir du 31 décembre 2016 également couvrir les frais de tenue de tout autre fichier ou registre, qui par la loi, est créé par la CHNB.

Le CGS tiens à attirer une fois de plus l'attention sur le fait que, année après année, les revenus dépassent largement les dépenses et que par conséquent l'excédent accumulé à la fin de 2016 s'élève à 14,5 millions. Même si le législateur imposait à la ONHB de tenir d'autres fichiers ou registres, on peut se poser la question si la redevance, dans les circonstances actuelles, peut encore être considérée comme couvrant seulement les frais et par

³ Voir art. 126 Loi 4 mai (BS 13 mai 2016 (éd. 1), avec effet 31 décembre 2016 (art.261).

conséquent s'il est opportun voire même justifié de maintenir le montant actuel.

4.2.4 L'Evolution de l'organisation administrative et financière du FCA

Le CGS fait remarquer qu'en 2016 la CNHB a fait des efforts importants afin d'améliorer la qualité de la gestion de la comptabilité. À cet égard des mesures suggérées tant par le CGS que par les auditeurs externes, ont été prises.

Ainsi, à partir de 2016, la comptabilité du FCA a été entièrement séparée de l'administration du CNHB et une organisation des comptes a été mise en place alors que jusqu'en 2015 l'administration du FCA était intégrée dans la comptabilité du CNHB avec l'utilisation d'un nombre de comptes limité. Un tel amalgame de comptabilités augmentait les risques d'erreurs et s'avéra peu transparent.

En émettant et en appliquant des règles d'évaluation, la CNHB a créé un cadre comptable plus clair: les investissements sont distincts des coûts, les immobilisations sont amorties et les débiteurs impliquant un risque en matière de perception sont dépréciés.

L'effort d'harmoniser le rapportage opérationnel et la comparaison budgétaire avec les chiffres effectifs de la comptabilité qui ne se faisait pas systématiquement dans le passé, était aussi important. Des progrès ont également été réalisés dans ce domaine.

Avant, l'organisation administrative présentait également des faiblesses dans le domaine de la facturation sortante, telles la double imputation du chiffre d'affaires et le contrôle de l'enregistrement exact et complet de ce dernier . Cela a également été corrigé.

Le processus d'amélioration est sans aucun doute dû à l'implication accrue d'experts externes tels que l'expert-comptable et le reviseur d'entreprise. Néanmoins, l'audit externe a clairement mis en évidence un certain nombre de points qui doivent encore être réglés. Celles-ci feront l'objet d'un suivi en 2017.

COMMISSION PLAINTE: 5 Aperçu des travaux

Le 6 octobre 2016 une plainte a été déposée auprès du CGS concernant d'éventuels faux enregistrements dans le FCA. La personne impliquée a averti la CNHB et s'est ensuite plaint que la CNHB n'a pas donné suffisamment suite.

Pendant la séance plénière du 11 octobre 2016 le CGS a décidé d'indiquer deux rapporteurs chargés d'examiner ces plaintes.

Les 17 et 26 octobre 2016 les rapporteurs ont étudié les informations disponibles et ont rédigé et remis les rapports provisoires.

Le 15 novembre 2016 les rapporteurs ont exposé le résultat de leur étude au cours d'une séance plénière du CGS qui a acceptée les constatations et recommandations et mandatée le président d'en informer le plaignant.

En résumé il a été décidé de ne pas prendre de mesures car la plupart des faits présentés étaient encore soumis à des procédures judiciaires. C'est pourquoi il était, à juste titre, impossible de juger de la pertinence des enregistrements contestés.

COMMISSION RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES: 6 Aperçu des travaux de la Commission Règlement Collectif de Dettes

La commission s'est réunie au siège de la CNHB aux dates suivantes : 12 janvier 2016, 14 février 2016, 12 avril 2016 et 17 mai 2016.

La commission a poursuivi l'accompagnement des actions de la CNHB en vue d'améliorer la qualité des données reprises dans les fiches « règlement collectif de dettes » (cfr constats rappelés dans le rapport annuel 2014-2015).

En juin 2016, un rapport final a été établi.

Le résumé rédigé par la CNHB est reproduit ci-après.

6.1. Résumé

Le FCA a constaté qu'un grand nombre de médiateurs de dettes ne sont pas enregistrés ou n'ont pas activé leur carte eID. Ils sont par conséquent dans l'impossibilité de remplir leurs obligations légales en la matière.

À l'instigation du FCA, un certain nombre de médiateurs de dettes se sont mis en règle sur le plan administratif, réduisant ainsi de 30% (de 10 062 à 7 003) le nombre d'avis ne pouvant pas être poursuivis pour cause de non-enregistrement/non-activation du médiateur de dettes.

Néanmoins, le pourcentage de médiateurs de dettes qui se sont enregistrés/activés eux-mêmes ou qui font partie d'un bureau dont au moins un collaborateur/collègue médiateur de dettes est enregistré/activé, qui est de 60%, est beaucoup trop faible. De grandes différences peuvent ainsi être observées entre les différents tribunaux du travail. Dans la juridiction de certains tribunaux du travail, dans laquelle, dans certains cas, un grand nombre de médiateurs de dettes interviennent, la part de médiateurs de dettes qui sont totalement en ordre sur le plan administratif et qui sont dès en lors en mesure de travailler leurs dossiers, reste absolument trop faible.

Malgré l'exhortation expresse du FCA, il subsiste encore 746 médiateurs de dettes qui n'ont pas rempli leurs obligations administratives. Ces médiateurs de dettes ne peuvent/ne pourront pas mettre à jour leurs dossiers, avec comme conséquence le risque d'encodages erronés.

Le FCA a également constaté que, malgré les dispositions légales, aucun plan de règlement ou révocation n'est mentionné dans un grand nombre de dossiers de règlement collectif de dettes. Par ailleurs, trop souvent des dossiers dans lesquels le plan de règlement est exécuté ne sont pas radiés par le médiateur de dettes.

L'opération mise en œuvre par le FCA en vue d'améliorer cette situation a abouti au résultat suivant : sur un total de 123 283 règlements collectifs de dettes au 1^{er} mai 2015, des corrections ont été apportées par plusieurs médiateurs de dettes dans plus de 6 350 dossiers, ce qui représente plus de 5% du nombre total de règlements collectifs de dettes. En conséquence, le nombre d'avis sans plan de règlement a baissé de 4%.

Malgré cette amélioration significative, le problème n'a pas disparu pour autant. Il reste encore près de 16 000 règlements collectifs de dettes initiés il y a plus de 5 ans et pour lesquels aucune plan de règlement n'a été adopté ou du moins signalé. Dans plus de 2 500 cas, il s'agit même de dossiers dont l'admissibilité remonte à plus de 10 ans.

Nous pouvons ici également observer de très grandes différences entre les

tribunaux du travail et entre les médiateurs de dettes. Dans certains cas, y compris des tribunaux du travail et des médiateurs de dettes aux nombreux règlements collectifs de dettes, le nombre de dossiers sans plan de règlement reste beaucoup trop élevé.

6.2. Brève description du problème

Les problèmes suivants ont été constatés lors de l'examen :

- ✓ Un certain nombre de médiateurs de dettes n'ont, depuis septembre 2013, pas encore pris de mesures pour se faire enregistrer dans la Source centrale Médiateurs de dettes (SCM) du FCA.
- ✓ Dans un nombre limité de cas, les indications temporelles sont clairement erronées. Il s'agit par exemple de dossiers dont la date de recevabilité est antérieure au 1er janvier 1999 ou de plan de règlement pour lesquels l'échéance finale est fixée à plus de 20 ans.
- ✓ Dans plus de la moitié des dossiers, il n'y a encore aucun plan de règlement signalé au FCA un an après la décision d'admissibilité. Non seulement ce pourcentage élevé soulève des questions, mais également le nombre de procédures dans lesquelles la décision d'admissibilité remonte loin dans le passé, ancienneté de plus de 10 ans, est étonnant. Nous soupçonnons que cela est principalement dû à des erreurs d'encodage dans le système.

Outre l'absence de respect des obligations légales, il est évidemment dans l'intérêt de tous les acteurs que les données enregistrées dans le FCA soient correctes et exactes.. Cela vaut en particulier pour l'huissier de justice et pour le débiteur lui-même.

6.3. Actions entreprises

(1) Suppression des noms en double de médiateurs de dettes

- ✓ Cette action a été réalisée au cours des mois d'avril et de mai 2015.

(2) Production de listes de médiateurs de dettes non encore enregistrés et de médiateurs de dettes enregistrés mais pas encore activés, par tribunal du travail

- ✓ Cette action a été réalisée les 16 et 17 juin 2015.
- ✓ Ces listes ont ensuite été envoyées à tous les tribunaux du travail (voir ci-dessous).

(3) Envoi des listes de médiateurs de dettes aux tribunaux du travail

- ✓ Cette action a été réalisée le 22 juin 2015 (lettre datée du 17 juin 2015).
- ✓ Pour ce qui concerne le texte de la lettre d'accompagnement : voir doc. Brief CSR aan AR/Lettre RCD au TT – 11/06/2015
- ✓ La lettre et les deux listes ont été envoyées par la poste aux tribunaux du travail.
- ✓ Il a été demandé aux tribunaux du travail de sommer les médiateurs de dettes non encore enregistrés de s'enregistrer le plus tôt possible dans la SCM (Source centrale Médiateurs de dettes) et les médiateurs de dettes non encore activés d'activer le plus tôt possible leur carte eID sur le site officiel d'authentification de la SCM.
- ✓ Il a également été demandé aux tribunaux du travail de vérifier les listes et de faire part au FCA de leurs commentaires concernant les médiateurs de dettes qui ne sont pas connus ou qui ne sont plus actifs dans leur arrondissement. 8 tribunaux du travail néerlandophones et 10 francophones en tout ont fait part de leurs commentaires.

(4) Communication de listes de dossiers RCD aux médiateurs de dettes

- ✓ Cette action a été réalisée le 19 octobre 2015.
- ✓ Le 5 octobre 2015, des listes (en format Excel) reprenant tous les dossiers RCD sans plan de règlement et dont la date d'admissibilité est antérieure au 1^{er} septembre 2013 ont été adressées par le FCA.
- ✓ Une liste mise à jour des médiateurs de dettes a été communiquée à tous les tribunaux du travail, c.-à-d. une liste dont tous les noms en double ont été supprimés, ainsi que tous les médiateurs de dettes qui n'avaient pas de dossier RCD dans le FCA.
- ✓ Il a été demandé aux médiateurs de dettes activés de vérifier leurs dossiers et, le cas échéant, de mettre à jour les avis RCD dans le FCA.
- ✓ Pour ce qui concerne les médiateurs de dettes non enregistrés et pas encore activés, une lettre a été envoyée à tous les tribunaux du travail avec les listes sur papier et la demande expresse de les vérifier et d'y annoter les corrections éventuelles avant de les retourner à la CNHB.

(5) Envoi d'un courriel de rappel à certains médiateurs de dettes.

(6) Production des listes finales reprenant le nombre de dossiers sans plan de règlement par médiateur de dettes/tribunal du travail au 1^{er} mai 2016.

6.4. Réaction & commentaires des tribunaux du travail et des médiateurs de dettes

À la suite des différentes communications, les commentaires suivants ont été recueillis :

De la part de certains tribunaux du travail :

- ✓ Des listes de noms de médiateurs de dettes qui leur étaient inconnus.
- ✓ Les noms de médiateurs de dettes comprenant des fautes d'orthographe.
- ✓ Une liste de CPAS qu'ils n'ont jamais désignés alors même qu'ils s'étaient enregistrés dans la SCM. En conséquence, nous avons supprimé ces enregistrements.

De la part des médiateurs de dettes :

- ✓ Les commentaires concernaient principalement l'absence de dossiers du fait que ceux-ci ne pouvaient pas être automatiquement liés à leur enregistrement dans la SCM. Cela a pu être corrigé en procédant manuellement.
- ✓ Un certain nombre d'avocats ont envoyé une lettre selon un format standard pour se dégager de toute responsabilité éventuelle, tout en indiquant qu'ils vérifieraient leurs dossiers et les corrigeraient en cas de besoin.

6.5. Évolution du nombre de médiateurs de dettes

Le tableau 1 ci-dessous répartit par tribunal du travail le nombre de médiateurs de dettes (MD) suivant qu'ils sont ou non enregistrés et activés. Il en ressort de très grandes différences entre les tribunaux du travail. Dans la juridiction de certains tribunaux du travail, dans laquelle, dans certains cas, un grand nombre de médiateurs de dettes interviennent, la part de médiateurs de dettes qui sont totalement en ordre sur le plan administratif et qui sont dès en lors en mesure de travailler leurs dossiers, est trop faible.

P.-S. : Pour ce qui concerne Bruxelles, l'ancien « Tribunal du travail de Bruxelles » est encore mentionné car il est impossible de ventiler les avis par tribunaux du travail néerlandophone et francophone.

TABLEAU 1 – Médiateurs de dettes enregistrés/activés par tribunal du travail au 1er mai 2016

Tribunal du travail	# MD	Non enregistré	Enregistré mais non activé	Enregistré et activé
Mons-Charleroi, division Mouscron	1	0,00%	100,00%	0,00%
Eupen	44	22,73%	54,55%	22,73%
Liège, division Verviers	188	26,06%	26,60%	47,34%
Mons-Charleroi, division Binche	2	0,00%	50,00%	50,00%
Gand, division Courtrai	276	21,38%	22,83%	55,80%
Gand, division Roulers	69	20,29%	21,74%	57,97%
Anvers, division Turnhout	85	23,53%	11,76%	64,71%
Bruxelles (avant la séparation BHV)	236	32,20%	2,97%	64,83%
Gand, division Termonde	157	29,94%	4,46%	65,61%
Gand, division Furnes	100	17,00%	17,00%	66,00%
Louvain	80	26,25%	7,50%	66,25%
Gand, division Bruges	350	19,71%	12,00%	68,29%
Anvers, division Hasselt	178	9,55%	21,35%	69,10%
Mons-Charleroi, division Charleroi	134	20,15%	10,45%	69,40%
Mons-Charleroi, division Tournai	103	17,48%	11,65%	70,87%
Gand, division Alost	91	20,88%	7,69%	71,43%
Liège, division Liège	391	13,81%	14,32%	71,87%
Liège, division Namur	215	21,86%	6,05%	72,09%
Gand, division Ypres	103	6,80%	19,42%	73,79%
Gand, division Gand	264	15,53%	8,71%	75,76%
Gand, division Saint-Nicolas	125	14,40%	7,20%	78,40%
Anvers, division Tongres	73	12,33%	8,22%	79,45%
Anvers, division Malines	143	9,79%	10,49%	79,72%
Liège, division Huy	150	4,67%	15,33%	80,00%
Liège, division Dinant	131	5,34%	14,50%	80,15%
Liège, division Arlon	36	11,11%	8,33%	80,56%

Tribunal du travail	# MD	Non enregistré	Enregistré mais non activé	Enregistré et activé
Anvers, division Anvers	327	12,54%	3,67%	83,79%
Mons-Charleroi, division Mons	121	4,13%	6,61%	89,26%
Brabant wallon, division Nivelles	76	2,63%	7,89%	89,47%
Liège, division Marche-en-Famenne	24	8,33%	0,00%	91,67%
Brabant wallon, division Wavre	53	0,00%	7,55%	92,45%
Gand, division Audenarde	86	2,33%	2,33%	95,35%
Liège, division Neufchâteau	51	0,00%	3,92%	96,08%
Bruxelles – Chambre francophone	63	1,59%	1,59%	96,83%
Bruxelles – Chambre néerlandophone	47	0,00%	0,00%	100,00%
Moyenne		15,83%	11,72%	72,45%

6.6. Dossiers RCD sans plan de règlement par tribunal du travail

Le tableau 2 reproduit pour chaque tribunal du travail le nombre total de RCD en cours (indépendamment de la date de recevabilité), le pourcentage de RCD avec un plan de règlement (amiable ou judiciaire) et le pourcentage de RCD sans plan de règlement, à chaque fois au 1^{er} mai 2016. Il en ressort à nouveau que des différences très grandes existent entre les tribunaux du travail. Dans la juridiction de certains tribunaux du travail, dans laquelle, dans certains cas, le nombre de médiateurs de dettes qui interviennent est élevé, le pourcentage d'avis sans mesure d'acquittement parmi l'ensemble des avis en cours est trop élevé.

TABLEAU 2 – Nombre de RCD sans plan de règlement (PR) par tribunal du travail au 1^{er} mai 2016

Tribunal du travail	# RCD en cours	% avec PR	% sans PR
Mons-Charleroi, division La Louvière	0	N/A	N/A
Mons-Charleroi, division Binche	2	0,0 %	100,0 %
Mons-Charleroi, division Mouscron	1	0,0 %	100,0 %

Tribunal du travail	# RCD en cours	% avec PR	% sans PR
Bruxelles – Chambre néerlandophone	1.090	13,8 %	86,2 %
Mons-Charleroi, division Mons	5.022	18,5 %	81,5 %
Bruxelles – Chambre francophone	1.268	20,6%	79,4 %
Brabant wallon, division Wavre	496	22,9 %	67,1 %
Anvers, division Hasselt	5.528	33,7 %	66,3 %
Liège, division Namur	4.297	26,4 %	63,6 %
Mons-Charleroi, division Tournai	3.832	41,0 %	59,0 %
Liège, division Dinant	2.518	41,8 %	58,2 %
Brabant wallon, division Nivelles	2.897	45,0 %	55,0 %
Mons-Charleroi, division Charleroi	7.493	45,8 %	54,2 %
Liège, division Verviers	3.803	48,4%	51,6 %
Anvers, division Tongres	3.858	50,1 %	49,9 %
Gand, division Fumes	1.135	51,3 %	48,7 %
Liège, division Marche-en-Famenne	723	52,4 %	47,6 %
Gand, division Bruges	5.518	53,3 %	46,7 %
Anvers, division Anvers	8.618	53,7 %	46,3 %
Liège, division Neufchâteau	776	54,0 %	46,0 %
Liège, division Arlon	664	54,1 %	45,9 %
Liège, division Huy	2.963	54,4 %	45,6 %
Liège, division Liège	13.777	54,5 %	45,5 %
Gand, division Audenarde	1.874	56,2 %	43,8 %
Anvers, division Turnhout	2.562	46,9 %	43,1 %
Gand, division Courtrai	3.688	57,5 %	42,5 %
Anvers, division Malines	3.241	59,1 %	40,9 %
Eupen	293	63,8 %	36,2 %
Bruxelles (avant la séparation BHM)	9.589	64,7 %	35,3 %
Gand, division Termonde	2.669	64,9 %	35,1 %
Gand, division Gand	8.259	66,5 %	33,5 %
Gand, division Alost	2.658	67,1 %	32,9 %

Tribunal du travail	# RCD en cours	% avec PR	% sans PR
Gand, division Saint-Nicolas	2.811	67,4 %	32,6 %
Gand, division Ypres	1.424	70,7 %	29,3 %
Louvain	4.217	77,4 %	22,6 %
Gand, division Roulers	643	84,6 %	15,4 %
Totaux / Moyennes :	120.207	52,6 %	47,4 %

6.7. Communication aux différentes parties prenantes

(1) Les tribunaux du travail ont reçu une liste avec la situation des médiateurs de dettes qui ont un dossier RCD ouvert auprès du tribunal du travail concerné :

- ✓ l'information sur son enregistrement (ou non) dans la SCM et sur l'activation (ou non) de sa carte eID ;
- ✓ le nombre total d'avis de règlement collectif de dettes non radié, ainsi que le nombre/pourcentage de dossiers dont la date d'admissibilité est antérieure au 1^{er} septembre 2013 et pour lesquels aucun plan de règlement n'est encore mentionné.

(2) Une liste similaire à celle des tribunaux du travail, toutefois limitée aux avocats-médiateurs de dettes, a été envoyée aux barreaux liés aux tribunaux du travail.



7.1. Contexte

Le FCA est opérationnel depuis le 29 janvier 2011, le premier avis ayant été déposé le 31 janvier de la même année. Les statistiques pour 2011 se composent dès lors uniquement des avis et des recherches réalisées entre le 31 janvier et le 31 décembre 2011.

Type d'avis : il existe cinq types différents d'avis :

- ✓ avis de saisie : ils se composent à la fois des avis de commandement, de saisie, de constat de carence et d'opposition ;
- ✓ avis de délégation ;
- ✓ avis de cession (la plupart du temps, de rémunération) ;
- ✓ avis de règlement collectif de dettes (RCD) ;
- ✓ avis de protêt (sur effet de commerce) : uniquement opérationnel à partir du 1^{er} septembre 2013 (loi du 14 janvier 2013) ; toutefois, tous les protêts antérieurs à cette date ont été à ce moment importés au départ de la Banque nationale de Belgique (pour un total de 123.003 avis). Ils sont mentionnés séparément dans la statistique du nombre d'avis déposés.

Les groupes d'utilisateurs suivants ont accès au FCA en tant que déposant et peuvent déposer des avis :

- ✓ les huissiers de justice : tous les types, sauf les RCD
- ✓ le SPF Justice : les tribunaux de première instance (uniquement les avis de saisie et de délégation) et les tribunaux du travail (uniquement les RCD)

Remarque : En 2011, le SPF Justice a déposé, par erreur, 7 avis de cession. Ils ont été automatiquement supprimés en 2014 (l'avis cesse de produire ses effets après trois ans).

- ✓ le SPF Finances : tous les demandeurs fédéraux (uniquement les avis de saisie) et le service SECAL (Service des créances alimentaires) (uniquement les avis de délégation), pour lesquels il convient encore d'observer ce qui suit :
 - depuis avril 2013, l'administration des Contributions directes a commencé à déposer des avis de saisie « en lots » via son système
 - en mai 2014 l'administration de la TVA a également commencé ce dépôt des avis de saisie « en lots » via son système STIRON
- ✓ Les receveurs locaux de tous les niveaux : commune, provinces et régions, y compris le VLABEL (le Service flamand des Impôts) (uniquement les avis de saisie).

Remarque : Les receveurs locaux ont été ajoutés par le biais de la loi du 14 janvier 2013 (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013), mais n'ont effectivement accès au FCA :

- qu'à partir de novembre 2014 pour les receveurs locaux flamands (Flandre) ;
- qu'à partir de mars 2016 pour les receveurs locaux francophones (Wallonie et Bruxelles).

Par ailleurs, les médiateurs de dettes y ont également accès depuis le 1^{er} septembre 2013 (loi du 14 janvier 2013), mais uniquement pour la mise à jour des avis de RCD pour lesquels ils ont été désignés en qualité de médiateur de dettes. Les notaires y ont également eu accès ultérieurement pour la mise à jour des avis de saisie sur biens immobiliers.

En ce qui concerne spécifiquement les avis de RCD, les conventions et les observations suivantes peuvent encore être communiquées :

- ✓ au départ, il avait été convenu avec le SPF Justice que les avis de RCD antérieurs au 31 janvier 2011 ne seraient pas importés, mais de ne le faire que trois ans après le démarrage du FCA ;
- ✓ si un RCD antérieur au 31 janvier 2011 devait être modifié / complété, le tribunal du travail déposerait toutefois cet avis, de sorte que le FCA dispose des informations les plus récentes ; cette convention a pour conséquence que le nombre d'avis de RCD déposés au cours des années 2011, 2012 et 2013 a été nettement supérieur à celui des années suivantes ;
- ✓ le solde des avis de RCD antérieurs au 31 janvier 2011 (qui n'avaient donc pas encore été modifiés) ont été importés au départ de la Banque nationale de Belgique en date du 23 mai 2014 pour un total de 27.964 avis ; ils sont indiqués séparément dans la statistique relative au nombre d'avis déposés ;
- ✓ à partir du 09/01/2013 les médiateurs de dettes doivent en principe, apporter toutes les modifications apportées à un RCD, y compris la radiation ; les statistiques tiennent donc également compte du nombre d'avis radiés par déposant qui peut aussi, par extension, être le « modificateur » ; des règles particulières sont appliquées – Voir la section 4, tableau 3
- ✓ en septembre 2014, en concertation avec le SPF Justice, un total de 6.411 d'avis de RCD a été automatiquement radié lorsque l'une des dates suivantes était constatée :
 - la date de la révocation (recevabilité, décision de plan de règlement amiable ou judiciaire) ;
 - la date de rejet du plan de règlement judiciaire ;
 - la date de décision de la décharge totale des dettes.

S'agissant de la radiation d'avis, il convient de savoir qu'à compter du 1er février 2014 le délai de radiation automatique trois ans après la date de dépôt est entré en vigueur de plein droit. Cela signifie que chaque nuit, des milliers d'avis sont automatiquement radiés par le FCA - pour autant qu'ils répondent à tous les critères. Cette procédure ne s'applique pas aux avis de FCD ni aux avis de protêt. Ils sont repris dans les statistiques des avis radiés comme s'ils avaient été supprimés par le groupe d'utilisateurs.

Tous les groupes professionnels qui sont habilités à déposer ou modifier des avis peuvent également les consulter via des recherches dans la base de données du FCA. De plus, les notaires et les avocats sont également habilités à le faire.

Le nombre de recherches réalisées dans tous les avis par les « *Huissiers de justice* » renferme, pour 2014, un certain nombre de recherches effectuées à la demande du VLABEL ou par le helpdesk de CNHB; il s'agissait au total de :

- ✓ 185 recherches en 2011 ;
- ✓ 114 en 2012 ;
- ✓ 324 en 2013 ;
- ✓ 106.565 en 2014.

Toutes ces recherches n'étaient donc pas soumises à la redevance. Elles ont été déduites lors du calcul du chiffre d'affaires total - voir tableau pour l'année 2014.

En 2015 et en 2016 de telles recherches ont également été effectuées qui ont été déduits du chiffre d'affaires :

- ✓ 102.971 recherches en 2015 ;
- ✓ 102.352 recherches en 2016.

7.2. Nombres d'avis déposés

La CNHB a fourni les données suivantes.

7.2.1 Nombre global d'avis déposés

Le nombre d'avis déposés par mois/année et par type d'avis est le nombre de (nouveaux) avis déposés par mois au cours d'une année donnée, répartis par type d'avis.

Année/mois	Catégorie avis					Totaux
	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	
1997 - 2010		27.964	-	-	123.003	150.967
2011/01	1.312	437	-	140	318	2.207
2011/02	84.665	2.857	64	16.635	317	104.538
2011/03	118.347	3.779	110	18.727	394	141.357
2011/04	87.228	2.618	72	15.885	382	106.185
2011/05	93.510	3.310	70	17.593	381	114.864
2011/06	85.535	3.014	77	13.744	317	102.687
2011/07	70.108	2.278	50	14.026	315	86.777
2011/08	74.961	2.044	50	16.963	337	94.355
2011/09	81.677	3.231	70	18.631	395	104.004
2011/10	84.987	2.754	118	18.423	328	106.610
2011/11	83.579	2.833	72	19.366	111	105.961
2011/12	86.230	2.698	81	18.034	359	107.402
Sous-totaux	952.139	31.853	834	188.167	3.954	1.176.947
2012/01	75.026	2.821	50	19.289	334	97.520
2012/02	91.720	2.720	80	20.798	300	115.618
2012/03	106.050	3.455	69	25.723	331	135.628
2012/04	82.210	2.618	76	17.375	316	102.595
2012/05	80.830	2.344	58	18.509	366	102.107
2012/06	90.406	2.562	62	17.297	346	110.673
2012/07	79.500	2.372	69	16.745	306	98.992
2012/08	77.885	1.745	65	18.678	281	98.654
2012/09	75.513	2.688	63	18.363	221	96.848
2012/10	92.761	2.767	83	22.160	274	118.045
2012/11	84.348	2.171	75	20.201	284	107.079
2012/12	76.729	2.227	56	17.148	242	96.402
Sous-totaux	1.012.978	30.490	806	232.286	3.601	1.280.161
2013/01	84.162	2.487	78	19.931	269	106.927
2013/02	82.945	2.608	54	18.845	225	104.677
2013/03	88.205	2.699	73	17.504	291	108.772
2013/04	92.405	2.632	64	20.163	344	115.608
2013/05	91.086	2.393	77	21.985	332	115.873
2013/06	97.655	2.365	59	19.691	205	119.975

Année/mois	Catégorie avis					Totaux
	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	
2013/07	88.567	2.739	77	20.607	222	112.212
2013/08	71.754	1.577	65	17.370	193	90.959
2013/09	74.163	2.177	52	19.707	315	96.414
2013/10	101.518	2.738	72	23.144	392	127.864
2013/11	77.321	3.063	70	21.776	436	102.666
2013/12	83.863	2.732	31	20.175	366	107.167
Sous-totaux	1.033.644	30.210	772	240.898	3.590	1.309.114
2014/01	92.523	3.125	61	21.060	391	117.160
2014/02	93.662	2.645	44	18.881	262	115.494
2014/03	97.861	2.395	48	15.486	359	116.149
2014/04	98.177	2.178	43	16.002	342	116.742
2014/05	84.592	2.123	61	14.271	391	101.438
2014/06	88.896	1.483	50	15.331	354	106.114
2014/07	88.541	1.335	60	13.160	344	103.440
2014/08	71.263	1.306	74	12.266	255	85.164
2014/09	82.105	1.203	41	13.976	264	97.589
2014/10	86.029	1.558	34	16.355	353	104.329
2014/11	68.348	1.377	30	12.330	366	82.451
2014/12	77.540	1.428	36	14.917	339	94.260
Sous-totaux	1.029.537	22.156	582	184.035	4.020	1.240.330
2015/01	78.815	1.328	34	13.935	293	94.405
2015/02	85.996	1.436	37	13.297	262	101.028
2015/03	98.557	1.545	38	13.166	329	113.635
2015/04	90.730	1.417	30	12.716	313	105.206
2015/05	70.941	1.193	37	11.341	369	83.881
2015/06	95.781	1.541	54	12.675	295	110.346
2015/07	69.902	1.265	48	11.476	266	82.957
2015/08	71.660	1.077	24	11.534	252	84.547
2015/09	77.216	1.202	47	12.557	294	91.316
2015/10	83.059	1.319	43	14.547	314	99.282
2015/11	82.362	1.273	46	13.021	354	97.056
2015/12	85.635	1.337	29	12.904	290	100.195
Sous-totaux	990.654	15.933	467	153.169	3.631	1.163.854

Année/mois	Catégorie avis					Totaux
	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	
2016/01	84.504	1.236	31	11.926	246	97.943
2016/02	86.222	1.414	34	11.884	232	99.786
2016/03	97.711	1.503	40	13.025	264	112.543
2016/04	91.330	1.417	56	13.411	314	106.528
2016/05	82.171	1.351	43	14.148	260	97.973
2016/06	96.788	1.501	37	13.214	229	111.769
2016/07	78.850	1.228	23	11.370	210	91.681
2016/08	87.150	1.064	24	11.145	243	99.626
2016/09	81.133	1.010	23	12.511	291	94.968
2016/10	79.836	1.165	49	13.560	375	94.985
2016/11	76.675	1.035	40	11.750	368	89.868
2016/12	82.277	1.208	23	11.667	312	95.487
2016	1.024.647	15.132	423	149.611	3.344	1.193.157
Totaux	6.043.599	173.738	3.884	1.148.166	145.143	7.514.530

7.2.2 Nombre global d'avis déposés par déposant

Nombre d'avis déposés (nouveaux) par déposant, par année et pour tous types d'avis confondu

Nombre d'avis déposés (nouveaux) par déposant, par année et pour tous types d'avis confondu

Déposant	Année	Nombre d'avis (toutes catégories confondues)
Import protêts de BNB	1997-2010	123.003
HUISSIERS DE JUSTICE	2011	1.083.359
	2012	1.138.224
	2013	1.145.986
	2014	1.010.572
	2015	943.466
	2016	958.543
	Sous-totaux	6.403.153

Nombre d'avis déposés (nouveaux) par déposant, par année et pour tous types d'avis confondu

Déposant	Année	Nombre d'avis (toutes catégories confondues)
SPF FINANCES	2011	59.864
	2012	108.578
	2013	128.872
	2014	203.850
	2015	200.126
	2016	214.752
	Sous-totaux	916.042
Import RCD de la BNB	1999-2010	27.964
SPF JUSTICE	2011	33.440
	2012	32.105
	2013	31.951
	2014	23.147
	2015	16.774
	2016	16.052
	Sous-totaux	181.433
DÉBITEURS LOCAUX	2011	284
	2012	1.254
	2013	2.305
	2014	2.761
	2015	3.488
	2016	3.810
	Sous-totaux	13.902
Totaux		7.514.530

S'agissant des receveurs locaux, les chiffres de 2011, 2012, 2013 et (de la plus grande partie de) 2014 concernent des avis ultérieurement transférés d'une étude d'huissier de justice vers un receveur local. Ces receveurs flamands n'ont en effet eu accès au FCA qu'à partir de décembre 2014 par l'intermédiaire de la source authentique de la CORVE (Cellule de coordination e-gouvernement flamand) et à partir de mars 2016 pour les receveurs locaux francophones (via le FAS du FedICT).

7.3. Nombre d'avis radiés.

7.3.1 Nombre global d'avis radiés

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis radiés par date de dépôt (il s'agit donc d'un instantané). Ce nombre varie chaque jour en fonction des avis qui ont effectivement radiés.

Nombre d'avis radiés par mois/an et par type d'avis						
Année/mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux
1997-2010		12.379			27	12.406
2011/01	1.270	133		137	1	1.541
2011/02	82.276	1.334	64	15.012		98.686
2011/03	114.297	1.826	110	16.046		132.279
2011/04	84.031	1.278	71	13.428	3	98.811
2011/05	89.849	1.635	70	14.470	3	106.027
2011/06	81.496	1.456	76	11.515	2	94.545
2011/07	67.018	987	50	11.595	1	79.651
2011/08	71.607	979	50	13.881		86.517
2011/09	78.299	1.500	70	15.001	2	94.872
2011/10	81.187	1.198	118	14.338	5	96.846
2011/11	79.998	1.211	72	14.866	1	96.148
2011/12	81.968	1.215	81	13.870	2	97.136
Sous-totaux	913.296	14.752	832	154.159	20	1.083.059
2012/01	71.470	1.221	50	14.423	1	87.165
2012/02	87.604	1.073	80	14.651	2	103.410
2012/03	101.643	1.481	68	12.818	4	116.014
2012/04	78.109	1.067	76	11.470	4	90.726
2012/05	76.253	915	58	12.099	5	89.330
2012/06	85.456	1.114	61	10.927	5	97.563
2012/07	75.542	920	69	13.136	6	89.673
2012/08	74.068	698	65	13.055	4	87.890
2012/09	71.852	1.125	63	12.694	2	85.736
2012/10	87.800	1.130	83	15.216	3	104.232
2012/11	79.312	829	73	14.259	1	94.474
2012/12	72.239	811	56	11.876	4	84.986

Nombre d'avis radiés par mois/an et par type d'avis

Année/mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux
Sous-totaux	961.348	12.384	802	156.624	41	1.131.199
2013/01	79.677	941	77	13.869	2	94.566
2013/02	78.304	950	54	12.737	3	92.048
2013/03	83.670	941	73	11.630	4	96.318
2013/04	87.312	955	64	13.776	6	102.113
2013/05	85.794	821	77	13.716	3	100.411
2013/06	91.161	810	59	12.163	9	104.202
2013/07	82.146	934	77	12.281	11	95.449
2013/08	65.492	543	65	10.708	18	76.826
2013/09	67.938	634	52	12.551	77	81.252
2013/10	92.043	951	72	14.757	95	107.918
2013/11	67.848	1.145	67	12.948	103	82.111
2013/12	68.829	932	31	11.718	72	81.582
Sous-totaux	950.214	10.557	768	152.854	403	1.114.796
2014/01	37.342	1.136	1	4.514	94	43.087
2014/02	36.205	805		4.247	57	41.314
2014/03	39.001	725	3	2.974	69	42.772
2014/04	39.527	643		2.505	67	42.742
2014/05	32.762	637	1	2.481	79	35.960
2014/06	32.936	265	1	2.262	58	35.522
2014/07	29.611	218		2.402	50	32.281
2014/08	26.920	189		1.957	50	29.116
2014/09	29.234	177		2.577	54	32.042
2014/10	32.317	222	1	3.161	65	35.766
2014/11	24.922	181	1	2.272	57	27.433
2014/12	26.991	198	4	2.615	45	29.853
Sous-totaux	387.768	5.396	12	33.967	745	427.888
2015/01	28.995	168	1	2.294	31	31.489
2015/02	32.112	190	1	1.904	41	34.248
2015/03	36.616	130	1	2.602	34	39.383
2015/04	34.054	125		2.481	46	36.706
2015/05	24.886	89	1	2.407	65	27.448
2015/06	31.916	120		2.822	32	34.890

Nombre d'avis radiés par mois/an et par type d'avis

Année/mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux
2015/07	23.897	115	1	2.340	56	26.409
2015/08	23.577	61		2.287	34	25.959
2015/09	25.122	92		2.588	42	27.844
2015/10	28.277	89	2	3.221	38	31.627
2015/11	27.203	56	1	2.442	32	29.734
2015/12	25.361	42	1	2.482	35	27.921
Sous-totaux	342.016	1.277	9	29.870	486	373.658
2016/01	26.985	62		2.198	31	29.276
2016/02	26.353	77	2	2.178	21	28.631
2016/03	29.156	79	1	2.250	30	31.516
2016/04	26.738	67		2.059	44	28.908
2016/05	22.686	37		2.085	40	24.848
2016/06	22.127	21		1.593	29	23.770
2016/07	17.513	12		1.286	21	18.832
2016/08	19.495	11	1	1.150	16	20.673
2016/09	13.881	17	1	1.168	24	15.091
2016/10	11.981	13		1.130	26	13.150
2016/11	8.179	6		792	11	8.988
2016/12	4.004	8		404	10	4.426
Sous-totaux	229.098	410	5	18.293	303	248.109
Totaux	3.783.740	57.155	2.428	545.767	2.025	4.391.115

7.3.2 Nombre global d'avis radiés par déposant

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis radiés par déposant, par année et pour tous les types d'avis confondus, au cours d'une année donnée (il s'agit donc d'un instantané). Ce nombre varie chaque année en fonction des avis qui ont effectivement été radiés.

Nombre d'avis radiés par déposant, par année et pour tous les types d'avis confondus		
Déposant	Année	Nombre d'avis radiés par année de référence (toutes catégories confondues)
HUISSIERS DE JUSTICE	2003-2010	27
	2011	1.008.916
	2012	1.010.808
	2013	972.120
	2014	340.207
	2015	304.929
	2016	199.951
Sous-totaux		3.836.958
SPF FINANCES	2011	57.523
	2012	105.139
	2013	128.080
	2014	80.652
	2015	65.624
	2016	46.704
Sous-totaux		483.722
SPF JUSTICE	1999-2010	2.255
	2011	7.445
	2012	6.110
	2013	4.689
	2014	1.009
	2015	219
	2016	204

Nombre d'avis radiés par déposant, par année et pour tous les types d'avis confondus

Déposant	Année	Nombre d'avis radiés par année de référence (toutes catégories confondues)
	Sous-totaux	21.931
MÉDIATEURS DE DETTES	1999-2010	10.124
	2011	8.891
	2012	7.888
	2013	7.602
	2014	4.400
	2015	1.067
	2016	212
	Sous-totaux	40.184
DÉBITEURS LOCAUX	2011	284
	2012	1.254
	2013	2.305
	2014	1.620
	2015	1.819
	2016	1.038
	Sous-totaux	8.320
Totaux		4.391.115

7.4. Nombre d'avis (valables) encore d'actualité

7.4.1 Nombre global d'avis (valables) encore d'actualité

Le tableau suivant reprend le nombre d'avis qui sont encore d'actualités (qui n'ont donc pas été radiés) par mois/année et par type d'avis ; il s'agit donc de la différence entre le tableau 7.2.1 et le tableau 7.3.1.

Année/mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux
1997-2010		15.585			122.976	138.561
2011/01	42	304	-	3	317	666
2011/02	2.389	1.523	-	1.623	317	5.852
2011/03	4.050	1.953	-	2.681	394	9.078
2011/04	3.197	1.340	1	2.457	379	7.374
2011/05	3.661	1.675	-	3.123	378	8.837
2011/06	4.039	1.558	1	2.229	315	8.142
2011/07	3.090	1.291	-	2.431	314	7.126
2011/08	3.354	1.065	-	3.082	337	7.838
2011/09	3.378	1.731	-	3.630	393	9.132
2011/10	3.800	1.556	-	4.085	323	9.764
2011/11	3.581	1.622	-	4.500	110	9.813
2011/12	4.262	1.483	-	4.164	357	10.266
Sous-totaux	38.843	17.101	2	34.008	3.934	93.888
2012/01	3.556	1.600	-	4.866	333	10.355
2012/02	4.116	1.647	-	6.147	298	12.208
2012/03	4.407	1.974	1	12.905	327	19.614
2012/04	4.101	1.551	-	5.905	312	11.869
2012/05	4.577	1.429	-	6.410	361	12.777
2012/06	4.950	1.448	1	6.370	341	13.110
2012/07	3.958	1.452	-	3.609	300	9.319
2012/08	3.817	1.047	-	5.623	277	10.764
2012/09	3.661	1.563	-	5.669	219	11.112
2012/10	4.961	1.637	-	6.944	271	13.813
2012/11	5.036	1.342	2	5.942	283	12.605
2012/12	4.490	1.416	-	5.272	238	11.416
Sous-totaux	51.630	18.106	4	75.662	3.560	148.962
2013/01	4.485	1.546	1	6.062	267	12.361
2013/02	4.641	1.658	-	6.108	222	12.629
2013/03	4.535	1.758	-	5.874	287	12.454
2013/04	5.093	1.677	-	6.387	338	13.495
2013/05	5.292	1.572	-	8.269	329	15.462

Année/mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux
2013/06	6.494	1.555	-	7.528	196	15.773
2013/07	6.421	1.805	-	8.326	211	16.763
2013/08	6.262	1.034	-	6.662	175	14.133
2013/09	6.225	1.543	-	7.156	238	15.162
2013/10	9.475	1.787	-	8.387	297	19.946
2013/11	9.473	1.918	3	8.828	333	20.555
2013/12	15.034	1.800	-	8.457	294	25.585
Sous-totaux	83.430	19.653	4	88.044	3.187	194.318
2014/01	55.181	1.989	60	16.546	297	74.073
2014/02	57.457	1.840	44	14.634	205	74.180
2014/03	58.860	1.670	45	12.512	290	73.377
2014/04	58.650	1.535	43	13.497	275	74.000
2014/05	51.830	1.486	60	11.790	312	65.478
2014/06	55.960	1.218	49	13.069	296	70.592
2014/07	58.930	1.117	60	10.758	294	71.159
2014/08	44.343	1.117	74	10.309	205	56.048
2014/09	52.871	1.026	41	11.399	210	65.547
2014/10	53.712	1.336	33	13.194	288	68.563
2014/11	43.426	1.196	29	10.058	309	55.018
2014/12	50.549	1.230	32	12.302	294	64.407
Sous-totaux	641.769	16.760	570	150.068	3.275	812.442
2015/01	49.820	1.160	33	11.641	262	62.916
2015/02	53.884	1.246	36	11.393	221	66.780
2015/03	61.941	1.415	37	10.564	295	74.252
2015/04	56.676	1.292	30	10.235	267	68.500
2015/05	46.055	1.104	36	8.934	304	56.433
2015/06	63.865	1.421	54	9.853	263	75.456
2015/07	46.005	1.150	47	9.136	210	56.548
2015/08	48.083	1.016	24	9.247	218	58.588
2015/09	52.094	1.110	47	9.969	252	63.472
2015/10	54.782	1.230	41	11.326	276	67.655
2015/11	55.159	1.217	45	10.579	322	67.322
2015/12	60.274	1.295	28	10.422	255	72.274

Année/mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux
Sous-totaux	648.638	14.656	458	123.299	3.145	790.196
2016/01	57.519	1.174	31	9.728	215	68.667
2016/02	59.869	1.337	32	9.706	211	71.155
2016/03	68.555	1.424	39	10.775	234	81.027
2016/04	64.592	1.350	56	11.352	270	77.620
2016/05	59.485	1.314	43	12.063	220	73.125
2016/06	74.661	1.480	37	11.621	200	87.999
2016/07	61.337	1.216	23	10.084	189	72.849
2016/08	67.655	1.053	23	9.995	227	78.953
2016/09	67.252	993	22	11.343	267	79.877
2016/10	67.855	1.152	49	12.430	349	81.835
2016/11	68.496	1.029	40	10.958	357	80.880
2016/12	78.273	1.200	23	11.263	302	91.061
Sous-totaux	795.549	14.722	418	131.318	3.041	945.048
Totaux	2.259.859	116.583	1.456	602.399	143.118	3.123.415

7.4.2 Nombre global d'avis (valables) encore d'actualité par déposant

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'avis (valables) encore d'actualité par déposant, par an et pour tous types d'avis confondus

Déposant	Année	Nombre d'avis (valables) encore d'actualité
HUISSIERS DE JUSTICE	1997-2010	122.976
	2011	74.443
	2012	127.416
	2013	173.866
	2014	670.365
	2015	638.537
	2016	758.592
	Sous-totaux	2.566.195

Déposant	Année	Nombre d'avis (valables) encore d'actualité
SPF FINANCES	2011	2.341
	2012	3.439
	2013	792
	2014	123.198
	2015	134.502
	2016	168.048
	Sous-totaux	432.320
SPF JUSTICE	1999-2010	15.585
	2011	17.104
	2012	18.107
	2013	19.660
	2014	17.738
	2015	15.488
	2016	15.636
	Sous-totaux	119.318
DÉBITEURS LOCAUX	2011	0
	2012	0
	2013	0
	2014	1.141
	2015	1.669
	2016	2.772
	Sous-totaux	5.582
Totaux		3.123.415

7.5 Tableau 5 : nombre d'avis déposés à l'encontre d'une « entreprise » vis-à-vis du nombre d'avis déposés à l'encontre d'un débiteur – particulier.

7.5.1 Nombre global

Nombre d'avis déposés concernant des personnes physiques et des entreprises par mois/par année. Ces parties doivent être distinguées comme suit :

- ✓ Les entreprises sont toutes les parties titulaires d'un numéro de BCE, c'est-à-dire à la fois les personnes morales et les commerçants/indépendants.
- ✓ Toutes les autres parties sont classés comme des personnes physiques, qui sont les parties ayant un NRN (Numéro de registre national) ou sans NRN ni numéro de BCE, désignées « parties TER » dans le FCA.

Nous distinguons 2 tableaux :

- ✓ Tableau 7.5.1 : le nombre d'avis déposés concernant des personnes physiques et des entreprises par mois/année et répartiés par type d'avis

Remarque : les avis de RCD et les avis de délégation peuvent bien évidemment n'être déposés qu'à charge de personnes physiques.

- ✓ Tableau 7.5.2 : le nombre d'avis déposés concernant des personnes physiques et des entreprises, par déposant et par année

À des fins de contrôle, le total général doit correspondre entre les tableaux 7.5.1 et 7.5.2, ainsi qu'avec le nombre total d'avis déposés dans le tableau 1.

Nombre d'avis déposés concernant des personnes physiques et des entreprises par mois/année et répartiés par type d'avis.

Année/mois	Catégorie d'avis à charge d'une entreprise			Totaux
	Avis de cession	Avis de protêt	Avis de saisie	
1997-2010		123.003		123.003
2011/01	-	318	231	549
2011/02	-	317	18.485	18.802
2011/03	-	394	25.852	26.246
2011/04	-	382	18.314	18.696
2011/05	-	381	20.197	20.578
2011/06	-	317	18.211	18.528
2011/07	-	315	14.470	14.785
2011/08	-	337	14.335	14.672
2011/09	-	395	15.413	15.808
2011/10	16	328	15.552	15.896
2011/11	2	111	17.306	17.419
2011/12	2	359	19.967	20.328
Sous-totaux	20	3.954	198.333	202.307
2012/01	-	333	15.003	15.336
2012/02	2	299	19.297	19.598
2012/03	7	330	20.990	21.327
2012/04	-	315	16.604	16.919
2012/05	-	366	17.926	18.292
2012/06	1	345	20.477	20.823
2012/07	-	306	15.711	16.017
2012/08	2	281	14.699	14.982
2012/09	10	221	14.236	14.467
2012/10	10	274	17.102	17.386
2012/11	2	284	16.804	17.090
2012/12	9	241	17.343	17.593
Sous-totaux	43	3.595	206.192	209.830
2013/01	5	269	16.821	17.095
2013/02	-	225	18.419	18.644
2013/03	-	289	19.384	19.673
2013/04	-	343	19.772	20.115
2013/05	-	332	18.762	19.094
2013/06	-	204	19.512	19.716

Année/mois	Catégorie d'avis à charge d'une entreprise			Totaux
	Avis de cession	Avis de protêt	Avis de saisie	
2013/07	-	221	16.484	16.705
2013/08	-	192	14.377	14.569
2013/09	17	313	17.269	17.599
2013/10	4	377	22.456	22.837
2013/11	3	423	17.558	17.984
2013/12	-	355	20.152	20.507
Sous-totaux	29	3.543	220.966	224.538
2014/01	2	379	18.821	19.202
2014/02	2	255	20.459	20.716
2014/03	4	343	19.550	19.897
2014/04	2	328	21.030	21.360
2014/05	1	365	17.983	18.349
2014/06	2	314	21.000	21.316
2014/07	1	308	16.390	16.699
2014/08	9	244	15.751	16.004
2014/09	3	253	20.988	21.244
2014/10	5	337	19.592	19.934
2014/11	5	349	16.530	16.884
2014/12	3	313	17.453	17.769
Sous-totaux	39	3.788	225.547	229.374
2015/01	2	268	15.253	15.523
2015/02	1	225	20.751	20.977
2015/03	8	306	21.672	21.986
2015/04	4	305	21.056	21.365
2015/05	9	349	17.915	18.273
2015/06	2	285	21.892	22.179
2015/07	2	257	12.604	12.863
2015/08		243	15.549	15.792
2015/09	6	279	16.249	16.534
2015/10	1	302	17.449	17.752
2015/11	1	343	17.946	18.290
2015/12	6	275	18.469	18.750
Sous-totaux	42	3.437	216.805	220.284

Année/mois	Catégorie d'avis à charge d'une entreprise			Totaux
	Avis de cession	Avis de protêt	Avis de saisie	
2016/01	-	236	14.759	14.995
2016/02	1	222	18.912	19.135
2016/03	3	255	20.820	21.078
2016/04	8	295	19.500	19.803
2016/05	6	254	18.749	19.009
2016/06	2	222	21.485	21.709
2016/07	9	203	15.471	15.683
2016/08	7	233	18.259	18.499
2016/09	2	286	15.961	16.249
2016/10	7	356	15.587	15.950
2016/11	3	358	15.147	15.508
2016/12	11	305	18.635	18.951
Sous-totaux	59	3.225	213.285	216.569
Totaux	232	144.545	1.281.128	1.425.905

Année/mois	Catégorie d'avis à charge d'un débiteur n'ayant pas la qualité d'une 'entreprise'					Totaux
	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	
1997-2010		27.964				27.964
2011/01	1.081	437	-	140	-	1.658
2011/02	66.180	2.857	64	16.635	-	85.736
2011/03	92.495	3.779	110	18.727	-	115.111
2011/04	68.914	2.618	72	15.885	-	87.489
2011/05	73.313	3.310	70	17.593	-	94.286
2011/06	67.324	3.014	77	13.744	-	84.159
2011/07	55.638	2.278	50	14.026	-	71.992
2011/08	60.626	2.044	50	16.963	-	79.683
2011/09	66.264	3.231	70	18.631	-	88.196
2011/10	69.435	2.754	118	18.407	-	90.714
2011/11	66.273	2.833	72	19.364	-	88.542

Année/mois	Catégorie d'avis à charge d'un débiteur n'ayant pas la qualité d'une 'entreprise'					Totaux
	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	
2011/12	66.263	2.698	81	18.032	-	87.074
Sous-totaux	753.806	31.853	834	188.147	-	974.640
2012/01	60.023	2.821	50	19.289	1	82.184
2012/02	72.423	2.720	80	20.796	1	96.020
2012/03	85.060	3.455	69	25.716	1	114.301
2012/04	65.606	2.618	76	17.375	1	85.676
2012/05	62.904	2.344	58	18.509	-	83.815
2012/06	69.929	2.562	62	17.296	1	89.850
2012/07	63.789	2.372	69	16.745	-	82.975
2012/08	63.186	1.745	65	18.676	-	83.672
2012/09	61.277	2.688	63	18.353	-	82.381
2012/10	75.659	2.767	83	22.150	-	100.659
2012/11	67.544	2.171	75	20.199	-	89.989
2012/12	59.386	2.227	56	17.139	1	78.809
Sous-totaux	806.786	30.490	806	232.243	6	1.070.331
2013/01	67.341	2.487	78	19.926	-	89.832
2013/02	64.526	2.608	54	18.845	-	86.033
2013/03	68.821	2.699	73	17.504	2	89.099
2013/04	72.633	2.632	64	20.163	1	95.493
2013/05	72.324	2.393	77	21.985	-	96.779
2013/06	78.143	2.365	59	19.691	1	100.259
2013/07	72.083	2.739	77	20.607	1	95.507
2013/08	57.377	1.577	65	17.370	1	76.390
2013/09	56.894	2.177	52	19.690	2	78.815
2013/10	79.062	2.738	72	23.140	15	105.027
2013/11	59.763	3.063	70	21.773	13	84.682
2013/12	63.711	2.732	31	20.175	11	86.660
Sous-totaux	812.678	30.210	772	240.869	47	1.084.576
2014/01	73.702	3.125	61	21.058	12	97.958
2014/02	73.203	2.645	44	18.879	7	94.778
2014/03	78.311	2.395	48	15.482	16	96.252

Année/mois	Catégorie d'avis à charge d'un débiteur n'ayant pas la qualité d'une 'entreprise'					Totaux
	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	
2014/04	77.147	2.178	43	16.000	14	95.382
2014/05	66.609	2.123	61	14.270	26	83.089
2014/06	67.896	1.483	50	15.329	40	84.798
2014/07	72.151	1.335	60	13.159	36	86.741
2014/08	55.512	1.306	74	12.257	11	69.160
2014/09	61.117	1.203	41	13.973	11	76.345
2014/10	66.437	1.558	34	16.350	16	84.395
2014/11	51.818	1.377	30	12.325	17	65.567
2014/12	60.087	1.428	36	14.914	26	76.491
Sous-totaux	803.990	22.156	582	183.996	232	1.010.956
2015/01	63.562	1.328	34	13.933	25	78.882
2015/02	65.245	1.436	37	13.296	37	80.051
2015/03	76.885	1.545	38	13.158	23	91.649
2015/04	69.674	1.417	30	12.712	8	83.841
2015/05	53.026	1.193	37	11.332	20	65.608
2015/06	73.889	1.541	54	12.673	10	88.167
2015/07	57.298	1.265	48	11.474	9	70.094
2015/08	56.111	1.077	24	11.534	9	68.755
2015/09	60.967	1.202	47	12.551	15	74.782
2015/10	65.610	1.319	43	14.546	12	81.530
2015/11	64.416	1.273	46	13.020	11	78.766
2015/12	67.166	1.337	29	12.898	15	81.445
Sous-totaux	773.849	15.933	467	153.127	194	943.570
2016/01	69.745	1.236	31	11.926	10	82.948
2016/02	67.310	1.414	34	11.883	10	80.651
2016/03	76.891	1.503	40	13.022	9	91.465
2016/04	71.830	1.417	56	13.403	19	86.725
2016/05	63.422	1.351	43	14.142	6	78.964
2016/06	75.303	1.501	37	13.212	7	90.060
2016/07	63.379	1.228	23	11.361	7	75.998
2016/08	68.891	1.064	24	11.138	10	81.127

Année/mois	Catégorie d'avis à charge d'un débiteur n'ayant pas la qualité d'une 'entreprise'					Totaux
	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	
2016/09	65.172	1.010	23	12.509	5	78.719
2016/10	64.249	1.165	49	13.553	19	79.035
2016/11	61.528	1.035	40	11.747	10	74.360
2016/12	63.642	1.208	23	11.656	7	76.536
Sous-totaux	811.362	15.132	423	149.552	119	976.588
Totaux	4.762.471	173.738	3.884	1.147.934	598	6.088.625

7.5.2 Nombre global per déposant

Nombre d'avis déposés concernant des personnes physiques et des entreprises, par déposant et par année

Déposant	Année	Nombre d'avis à charge d'une entreprise	Nombre d'avis à charge d'un débiteur n'ayant pas la qualité d'une "entreprise"
HUISSIERS DE JUSTICE	1997-2010	123.003	0
	2011	191.813	891.546
	2012	195.124	943.100
	2013	204.224	941.762
	2014	193.460	817.112
	2015	182.594	760.872
	2016	172.771	785.772
	Sous-totaux		1.262.989
SPF FINANCES	2011	10.280	49.584
	2012	14.354	94.224
	2013	19.800	109.072
	2014	35.724	168.126
	2015	37.437	162.689

Déposant	Année	Nombre d'avis à charge d'une entreprise	Nombre d'avis à charge d'un débiteur n'ayant pas la qualité d'une "entreprise"
	2016	43.440	171.312
	Sous-totaux	161.035	755.007
SPF JUSTICE	1999-2010	0	27.964
	2011	193	33.247
	2012	277	31.828
	2013	375	31.576
	2014	109	23.038
	2015	107	16.667
	2016	144	15.908
	Sous-totaux	1.205	180.228
DÉBITEURS LOCAUX	2011	21	263
	2012	75	1.179
	2013	139	2.166
	2014	81	2.680
	2015	147	3.341
	2016	214	3.596
	Sous-totaux	677	13.225
Totaux		1.425.906	6.088.624

7.6. Totaux absolus par rapport aux totaux relatifs

Les tableaux ci-dessous reprennent les totaux absolus par rapport aux totaux relatifs par type d'avis.

Totaux absolus : le nombre d'avis déposés par type d'avis ;

Totaux relatifs : par type d'avis, le nombre de débiteurs avec 1, 2 ou plusieurs avis, sans tenir compte du fait que ces débiteurs auraient éventuellement encore à leur nom un autre type d'avis. Est également repris le nombre de débiteurs qui n'ont qu'un seul avis à leur nom, indépendamment du type d'avis.

Pour 2016, nous distinguons 2 tableaux :

- ✓ Tableau 7.6.1 : reprend tous les avis, actifs et radiés
- ✓ Tableau 7.6.2 : reprend uniquement les avis actifs (cela semble plus intéressant car il indique le nombre de débiteurs (unique ou non) avec des avis encore actifs.

Le nombre de débiteurs uniques, ayant 1, 2 ou plusieurs avis à leur nom, indépendamment du type d'avis sont aussi repris dans chaque tableau, donc pas par type d'avis mais pour tous les avis confondus.

La date d'expiration (par exemple 31/12/2016) est ici utilisée comme date de modification maximale. Dans ce cas-ci, les données de tous les avis seront examinées à l'échéance fixée, ce qui correspond en fait à un instantané. Cela signifie que si l'on établit la statistique aujourd'hui avec une échéance au 31/12/2016, un avis de saisi, déposé en 2013 et radié en 2017, sera considérée comme actif parce que cet avis n'avait pas encore été radié le 31/12/2016.

7.6.1 Tous les avis

Nombre de débiteurs, indépendamment du type d'avis, donc actifs aussi bien que radiés

A la fin de 2016	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux	Nombre de débiteurs uniques
1 avis	658.462	166.493	2.498	159.092	26.828	1.013.373	719.461
2 avis	222.694	3.490	397	112.160	5.066	343.807	246.073
> 2 avis	608.762	84	162	156.371	12.132	777.511	744.103
Totaux # débiteurs	1.489.918	170.067	3.057	427.623	44.026	2.134.691	1.709.637

7.6.2 Tous les avis encore actifs

Nombre de débiteurs avec des avis actifs seulement

A la fin de 2016	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux	Nombre de débiteurs uniques
1 avis	381.041	116.563	1.109	115.919	26.544	641.176	456.264
2 avis	137.814	3	111	79.040	4.979	221.947	171.250
> 2 avis	268.778	-	38	76.157	11.974	356.947	372.634
Totaux # débiteurs	787.633	116.566	1.258	271.116	43.497	1.220.070	1.000.148

7.7. Nombre de consultations du FCA

7.7.1 Nombre global de consultations du FCA

Le nombre de recherches / consultations, réparties par groupe d'utilisateurs.

Totaux de consultations/recherches, toutes catégories confondues

Année/ mois	Huissier de Justice	Notaires	Avocats	SPF Finances	SPF Justice	Médiateurs	Déb.Loc.	Totaux
2011/01	1.670	25	-	-	230	-	-	1.925
2011/02	182.168	1.053	8	147	11.446	-	-	194.822
2011/03	362.280	2.423	59	23.296	23.917	-	-	411.975
2011/04	332.098	1.762	87	28.873	29.720	-	-	392.540
2011/05	366.051	2.509	195	27.619	14.725	-	-	411.099
2011/06	304.613	2.077	110	23.736	13.860	-	-	344.396
2011/07	305.549	2.128	212	21.333	9.956	-	-	339.178
2011/08	340.653	2.517	118	43.373	9.864	-	-	396.525
2011/09	375.904	3.088	276	68.813	16.123	-	-	464.204
2011/10	398.676	3.018	356	63.664	13.566	-	-	479.280
2011/11	418.642	3.959	441	54.500	14.708	-	-	492.250
2011/12	415.920	3.385	233	48.863	14.621	-	-	483.022
Sous- totaux	3.804.224	27.944	2.095	404.217	172.736	-	-	4.411.216
2012/01	452.533	4.040	511	62.471	15.891	-	-	535.446
2012/02	471.274	5.057	406	69.479	15.916	-	-	562.132
2012/03	510.749	4.881	678	95.762	19.796	-	-	631.866
2012/04	432.200	4.343	348	78.149	14.696	-	-	529.736
2012/05	481.728	4.924	635	76.722	14.236	-	-	578.245
2012/06	508.193	6.279	537	79.735	21.808	-	-	616.552
2012/07	513.654	4.739	619	71.675	13.853	-	-	604.540
2012/08	495.105	6.020	2.831	59.984	10.813	-	-	574.753
2012/09	471.018	6.067	580	67.847	17.554	-	-	563.066
2012/10	581.816	8.854	1.112	81.933	18.720	-	-	692.435
2012/11	587.908	8.564	893	57.400	17.018	-	-	671.783
2012/12	455.547	7.721	437	52.234	15.570	-	-	531.509
Sous- totaux	5.961.725	71.489	9.587	853.391	195.871	-	-	7.092.063
2013/01	640.493	10.920	987	85.039	18.541	-	-	755.980

Année/ mois	Huissier de Justice	Notaires	Avocats	SPF Finances	SPF Justice	Médiateurs	Déb.Loc.	Totaux
2013/02	570.215	8.741	840	81.534	17.871	-		679.201
2013/03	620.661	8.814	889	81.457	19.681	-		731.502
2013/04	648.048	9.606	944	55.707	18.082	-		732.387
2013/05	645.939	8.749	204	54.719	17.225	-		726.836
2013/06	640.783	8.759	213	56.742	18.649	-		725.146
2013/07	700.802	9.361	131	49.582	19.448	-		779.324
2013/08	603.987	7.540	186	37.184	11.202	-		660.099
2013/09	647.197	10.036	152	39.120	13.842	684		711.031
2013/10	735.899	11.690	171	31.097	16.033	6.212		801.102
2013/11	692.333	10.096	117	23.900	15.841	7.723		750.010
2013/12	658.775	8.600	110	25.890	12.516	7.367		713.258
Sous- totaux	7.805.132	112.912	4.944	621.971	198.931	21.986	-	8.765.876
2014/01	762.556	12.156	166	33.809	13.501	9.432		831.620
2014/02	815.217	9.909	132	33.758	11.916	8.316		879.248
2014/03	868.924	10.227	143	35.115	10.050	7.857		932.316
2014/04	780.461	9.997	182	36.485	9.311	7.489		843.925
2014/05	739.056	9.332	108	40.608	9.304	7.756		806.164
2014/06	723.201	9.991	153	54.929	8.584	9.054		805.912
2014/07	748.117	9.383	143	37.131	7.565	8.040		810.379
2014/08	659.918	8.284	142	26.843	6.891	7.233		709.311
2014/09	896.179	11.018	162	29.561	8.027	11.889	26	956.862
2014/10	860.359	13.098	217	34.904	8.643	17.015	61	934.297
2014/11	774.004	10.111	146	29.896	6.482	13.263	165	834.067
2014/12	726.657	10.884	158	37.966	6.753	11.830	437	794.685
Sous- totaux	9.354.649	124.390	1.852	431.005	107.027	119.174	689	10.138.786
2015/01	873.748	11.866	159	32.092	6.985	12.523	2.435	939.808
2015/02	821.364	11.121	273	32.586	7.462	14.493	2.900	890.199
2015/03	1.006.292	13.606	212	37.180	8.525	16.332	5.633	1.087.780
2015/04	830.373	10.534	224	34.918	6.855	9.953	4.172	897.029
2015/05	687.550	9.808	494	35.713	6.030	10.895	2.404	752.894
2015/06	920.631	11.681	1.608	42.636	8.302	13.143	3.553	1.001.554
2015/07	774.130	10.077	1.741	19.756	5.385	17.428	2.555	831.072

Année/ mois	Huissier de Justice	Notaires	Avocats	SPF Finances	SPF Justice	Médiateurs	Déb.Loc.	Totaux
2015/08	748.107	9.693	1.938	19.559	4.570	12.422	2.804	799.093
2015/09	864.614	12.596	3.543	23.842	6.864	14.433	3.805	929.697
2015/10	857.073	13.660	3.910	31.225	8.232	17.876	4.744	936.720
2015/11	797.534	11.776	3.989	27.677	7.221	16.612	3.153	867.962
2015/12	730.546	12.089	2.348	24.494	5.656	18.642	2.739	796.514
Sous- totaux	9.911.962	138.507	20.439	361.678	82.087	174.752	40.897	10.730.322
2016/01	828.286	14.544	4.129	29.841	6.058	14.042	3.671	900.571
2016/02	915.398	13.521	4.046	36.565	6.709	34.425	3.961	1.014.625
2016/03	953.876	18.385	3.591	38.279	7.623	18.955	4.503	1.045.212
2016/04	830.039	16.114	4.416	36.169	8.019	14.580	4.554	913.891
2016/05	793.371	14.207	4.353	42.064	5.678	13.649	3.451	876.773
2016/06	853.243	13.245	4.241	47.511	6.739	14.279	3.811	943.069
2016/07	676.157	11.759	4.357	29.562	5.165	10.270	2.185	739.455
2016/08	908.854	13.624	3.054	28.650	5.222	9.653	2.869	971.926
2016/09	921.414	15.638	3.834	32.549	7.257	15.558	3.727	999.977
2016/10	849.984	14.768	5.408	29.741	10.923	26.354	4.348	941.526
2016/11	844.495	16.627	4.509	23.896	6.709	21.481	4.183	921.900
2016/12	760.856	13.712	3.676	27.745	6.348	18.117	2.666	833.120
Sous- totaux	10.135.973	176.144	49.614	402.572	82.450	211.363	43.929	11.102.045
Totaux	46.973.665	651.386	88.531	3.074.834	839.102	527.275	85.515	52.240.308

7.7.2 Nombre global de consultations du FCA par groupe d'utilisateurs

Nombre de consultations payantes par groupe d'utilisateurs et les redevances dues à la clôture de l'année écoulée

ANNÉE 2013

Consultants	Nombre de consultations	Redevance	Total encaissé
huissiers de justice	1.452.718	4,00 €	5.810.872,00 €
notaires	35.545	4,00 €	142.180,00 €
avocats (OVb)	1.947	4,00 €	7.788,00 €
Redevances reçus via les greffes	3.194	4,00 €	12.776,00 €
Totaux pour 2013	1.493.404	4,00 €	5.973.616,00 €

ANNÉE 2014	01/01-26/03/2014	Redevance 4 €	27/03-31/12/2014	Redevance 2 €	
Consultants	Nombre de consultations	Sous-totaux	Nombre de consultations	Sous-totaux	Chiffre d'affaire totale
huissiers de justice	400.884	1.603.536,00 €	1.184.988	2.369.976,00 €	3.973.512,00 €
notaires	7.021	28.084,00 €	15.945	31.890,00 €	59.974,00 €
avocats (OVb)	410	1.640,00 €	1.392	2.784,00 €	4.424,00 €
Redevances reçus via les greffes			1.101	2.202,00 €	2.202,00 €
Totaux pour 2014	408.315	1.633.260,00 €	1.203.426	2.406.852,00 €	4.040.112,00 €

correction 2011 185 -740,00 €

Pour les calculs détaillés des corrections, voir décompte final-corrrections 2014, notes de crédit rédigées fin 2014

correction 2012 114 -456,00 €

correction 2013 324 -1.296,00 €

correction 2014 - VLABEL 106.492 -299.272,00 €

correction 2014 - NKGB 73 -194,00 €

Totaux correction 2011-2014 107.188 -301.958,00 €

Totaux 2014 après correction:

1.504.553

3.738.154,00 €

ANNÉE 2015

Consultants	Nombre de consultations	Redevance	Total encaissé
huissiers de justice	1.749.717	2,00 €	3.499.434,00 €
notaires	25.238	2,00 €	50.476,00 €
avocats (OVb)	4.005	2,00 €	8.010,00 €
Totaux pour 2015	1.778.960		3.557.920,00 €
correction 2015 - VLABEL & CNIHB	102.971	2,00 €	-205.942,00 €
Totaux 2015 après correction:	1.675.989		3.351.978,00 €

ANNÉE 2016

Consultants	Nombre de consultations	Redevance	Total encaissé
huissiers de justice	1.892.562	2,00 €	3.785.124,00 €
notaires	32.031	2,00 €	64.062,00 €
avocats (OVb)	7.385	2,00 €	14.770,00 €
Totaux pour 2016	1.931.978		3.863.956,00 €
correction 2016 - VLABEL & CNIHB	102.352	2,00 €	-204.704,00 €
Totaux 2016 après correction:	1.829.626		3.659.252,00 €



PROF. DR.
1893-1974
1974
1974

LISTE D'ABBREVIATIONS

8

CGS	Comité de gestion et de surveillance
CNHB	Chambre Nationale des huissiers de justice de la Belgique
FCA	Fichier Central des Avis de Saisie
OA/SCI	l'organisation administrative/le système de con- trôle interne
COSO	The Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission
SAM-TES	Porte le rôle social et médiateur des huissiers de justice à l'attention du public par le biais des divers médias et canaux de communication.
Serveur-CIA	Central Identification and Authentication
RCD	Le Règlement Collectif de Dettes
SCM	La Source centrale Médiateurs de dettes
MD	Les médiateurs de dettes
SECAL	Le Service des créances alimentaires
STIRON	Création Automatique avis tva
VLABEL	Le Service flamand des Impôts
BCE	Banque-Carrefour des Entreprises
NRN	Numéro de registre national
TER	Les tiers